



# BULLETIN DU CENTRE ANTIFRAUDE DU CANADA

Arnaque des grands-parents/besoin urgent d'argent

2022-03-16

LA FRAUDE : IDENTIFIEZ-LA, SIGNALEZ-LA, ENRAYEZ-LA

Le Mois de la prévention de la fraude est une campagne menée chaque année en mars qui vise à informer le public sur l'importance de se protéger contre la fraude. La campagne de cette année, sous le thème de la personnification, met l'accent sur les arnaques où les fraudeurs prétendent être des représentants du gouvernement, d'entreprises exploitant des infrastructures essentielles et d'autres entreprises connues. Le Centre antifraude du Canada (CAFC) offrira des conseils sur notre site Web et nos pages Facebook et Twitter. Nous vous invitons à suivre nos profils dans les médias sociaux pour en savoir plus sur la prévention de la fraude. N'oubliez pas d'utiliser le mot-clic #MPF2022 dans tous les messages sur la prévention de la fraude pendant tout le mois!

Le présent bulletin vise à mettre en garde le public, en particulier les aînés, contre les arnaques visant les grands-parents. Les suspects communiquent avec des aînés ou d'autres personnes et affirment que leur petit-enfant ou un membre de leur famille a été impliqué dans un accident, accusé de conduite avec facultés affaiblies ou d'une infraction liée aux drogues ou, dans certains cas, est malade du fait de la COVID-19. Les suspects se font passer pour un responsable de l'application de la loi, un avocat et parfois même pour le petit-enfant ou le membre de la famille de la victime. Ils informent ensuite la victime qu'ils ont immédiatement besoin d'argent pour payer une caution ou une amende afin d'éviter la prison. Si la victime accepte de verser le montant demandé, les suspects s'organisent pour aller chercher l'argent en personne ou demandent à la victime de l'envoyer par la poste.

## Indices – Comment vous protéger

- Si vous recevez un appel suspect d'un « membre de votre famille » qui affirme se trouver dans une situation urgente, raccrochez et communiquez directement avec le membre de votre famille en question.
- Si l'appelant affirme être un responsable de l'application de la loi, raccrochez et communiquez directement avec la police.
- Écoutez votre voix intérieure qui vous crie : « Ça sonne faux ».
- Faites attention à ce que vous publiez en ligne. Les fraudeurs utilisent l'information diffusée dans les médias sociaux et les sites de rencontre à des fins de ciblage. Ils peuvent facilement trouver le nom de vos proches et de l'information sur eux.
- Méfiez-vous des appels où l'on vous demande de prendre des mesures immédiates et de verser une caution pour un membre de votre famille en détresse.
- Prenez garde aux numéros apparaissant sur votre afficheur qui vous semblent familiers. Les fraudeurs utilisent une technologie pour masquer (mystifier) le numéro réel à partir duquel ils appellent et donner l'impression qu'il s'agit d'un numéro de téléphone de confiance.



Gendarmerie royale  
du Canada

Royal Canadian  
Mounted Police



Bureau de la concurrence  
Canada

Competition Bureau  
Canada



Police Provinciale de l'Ontario

Canada

Si vous croyez avoir été victime d'un acte de cybercriminalité ou de fraude, vous devez le signaler à votre service de police local et au CAFC au moyen de son [système de signalement en ligne](#) ou par téléphone au 1-888-495-8501. Si un incident s'est produit, mais que vous n'êtes pas tombé dans le piège, signalez-le tout de même au CAFC.